

## Compte-rendu de la réunion de préfiguration du Comité régional Trames verte et bleue du 12 juillet 2011

La liste des personnes présentes figure en annexe.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Présentation du cadre législatif
- 2- Présentation du contexte régional : articulation avec les démarches déjà engagées :
  - a) inventaires et protections existantes
  - b) schéma régional d'orientation TVB
- 3- Méthodologie d'élaboration du SRCE-TVB
  - a) modalités de pilotage
  - b) expertise scientifique
- 4- Modalités de concertation – calendrier

Monsieur Stussi, Secrétaire général pour les affaires régionales et Monsieur Cau, Vice-Président Aménagement du territoire et Environnement du Conseil régional, ouvrent la réunion consacrée à l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

Monsieur Stussi remercie les participants d'avoir répondu par leur présence à l'invitation. Dans le courrier d'invitation est mentionné le fait que cette assemblée préfigure le « comité régional trame verte et bleue » prévu par le code de l'environnement à la suite de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010. Lorsque l'invitation a été signée, le décret d'application qui fixe les dispositions relatives à ce comité n'était pas encore signé par le Premier ministre. Ce décret a été signé le 28 juin dernier. Le comité officiel sera mis en place avec la signature par le Préfet et le Président du conseil régional et la publication d'un arrêté fixant sa composition. L'Etat et la Région ont souhaité organiser une réunion de travail, avant la mise en place officielle, pour apporter dès à présent des éléments sur les travaux à conduire pour atteindre les objectifs (la préservation, la gestion et la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques). Le comité est constitué de 5 collèges avec une répartition fixée dans le décret qui laisse une marge de 15% permettant d'ajuster la composition aux enjeux régionaux.

Monsieur Stussi rappelle l'enjeu qui justifie le déploiement de la politique Trame verte et bleue, à savoir : la préservation de la biodiversité qui est vitale pour l'humanité, mais fragile et menacée. Elle représente la diversité des êtres vivants et des écosystèmes, ainsi que toutes les interactions entre les organismes et milieux. Elle est le résultat de plus de trois milliards d'années d'évolution du vivant. Elle assure les fonctions indispensables à toutes les formes de vie et rend des services essentiels. Or, 22% des espèces de champignons, 38% des espèces

d'oiseaux, 30% des espèces de plantes sont aujourd'hui menacées de disparition à court ou moyen terme dans le Nord-Pas-de-Calais.

Monsieur Stussi précise que la démarche régionale s'inscrit dans une démarche nationale et internationale. La dixième Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique a eu lieu du 18 au 29 octobre 2010, à Nagoya (Japon). Les parties ont reconnu la non-atteinte de l'objectif de stopper l'érosion la biodiversité à l'horizon 2010. Un accord a été conclu, donnant un nouvel élan aux négociations internationales. Dans cet élan, la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 a été présentée par la Ministre chargée de l'écologie, Madame Kosciusko-Morizet, le 19 mai 2011. Elle a vocation à modifier en profondeur notre rapport à la nature en proposant des modèles de développement qui prennent systématiquement en compte le volet biodiversité. Cette nouvelle stratégie s'adresse à tous les acteurs de la société civile et s'intègre à toutes les politiques publiques – l'eau, les sols, le climat, l'énergie, l'agriculture, la forêt, l'urbanisme, les infrastructures. Cette réunion de préfiguration et le futur comité régional trame verte et bleue y participeront à l'échelle régionale, non seulement pour l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique mais plus largement, sur d'autres sujets relatifs à la biodiversité.

Monsieur Stussi indique que le cœur de compétence du comité régional porte sur les continuités écologiques. La trame verte et bleue, en quelque sorte la pierre angulaire du Grenelle sur le volet biodiversité, doit se décliner dans chaque région par un schéma régional de cohérence écologique, d'ici à fin 2012. Le futur schéma tiendra compte de tous les travaux déjà engagés dans la région. Il aura également vocation à se connecter avec tous ses « cousins » des autres régions pour former une trame à l'échelle nationale.

Trame verte et bleue, continuités écologiques, réservoirs de biodiversité, corridors : de quoi parle-on ?

La première partie de la réunion sera consacrée à partager quelques notions, pour avoir un vocabulaire commun :

- D'abord, pour bien comprendre le dessein du législateur. Monsieur Stussi salue la présence de Monsieur Paul RAOULT, sénateur du Nord, qui a présidé le comité opérationnel du Grenelle chargé de la trame verte et bleue ;
- Ensuite, pour situer l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) dans les travaux déjà réalisés dans la région Nord - Pas-de-Calais, que ce soit à l'initiative de l'État, à l'initiative de la Région ou, le plus souvent en réalité en matière de biodiversité, à l'initiative conjointe de l'État, de la Région et d'autres organismes directement intéressés (par exemple, la création du conservatoire faunistique régional, le 1er décembre dernier, et l'observatoire régional de la biodiversité dont le premier bilan a été présenté, le 20 mai dernier) ;

La seconde partie de cette réunion consistera à soumettre aux participants la méthode que l'État et la Région projettent pour élaborer le SRCE. Il est bien prévu par la loi que le SRCE sera élaboré conjointement par ces deux institutions en associant le comité régional trame verte et bleue. Un travail de concertation a été mené depuis plusieurs semaines pour proposer une méthode d'élaboration qui soit rigoureuse au plan scientifique et qui permette de conférer au SRCE la portée juridique que le législateur a souhaitée. Il a également été tenu compte de l'existence, dans le Nord - Pas-de-Calais, du « Schéma régional d'orientation trame verte et bleue » (SRTVB), adopté par la Région en 2007 et qui constitue une annexe du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT).

Monsieur Stussi fait part de l'importance que l'État et la Région accordent au volet scientifique pour élaborer le SRCE. Il remercie Monsieur VALET, Directeur du Conservatoire botanique de Bailleul, d'être présent et d'avoir accepté de coordonner le groupe scientifique en charge de l'élaboration du volet scientifique du SRCE.

Enfin, Monsieur Stussi précise qu'une seconde réunion se tiendra à 11h30 (à la suite de celle consacrée au SRCE) qui portera sur la Stratégie de création des aires protégées (SCAP) qui va être déclinée dans le Nord - Pas-de-Calais conformément à l'instruction reçue de la ministre chargée de l'écologie.

En accord avec Monsieur Cau, ces deux réunions seront distinctes, la première sur le SRCE sera co-présidée (Etat-Région) comme le prévoit le code de l'environnement et la seconde sera présidée par l'Etat puisque la déclinaison de la stratégie de création d'aires protégées, est confiée par le législateur dans le cadre de la loi Grenelle 1, aux préfets de région.

Monsieur Cau, rappelle que la préfiguration de ce comité ne correspond pas à la composition définitive qui sera retenue pour le Comité régional TVB. La représentation des collègues des associations et des élus pourrait être rééquilibrée, notamment pour le collège des associations.

Monsieur Cau précise que l'État et la Région se sont accordés :

- Sur une actualisation du Schéma Régional Trame Verte et Bleue (SRTVB) et une élaboration du SRCE articulées, pour devenir à terme un document « SRCE-TV B »,
- Sur l'existence d'un volet « TVB-biodiversité » du SRADT ayant pour composante le projet de SRCE-TV B et d'autres éléments spécifiques à la Région en matière de biodiversité
- Sur la volonté de maximiser le caractère juridique du SRCE, ce dont est dépourvu le SRTVB tout en mentionnant que le SRCE n'est pas réductible à sa dimension juridique et qu'il comporte d'autres volets (mesures contractuelles, mesures d'accompagnement...)

### **Présentation :**

Monsieur Malé, chef du service Milieux et ressources naturelles de la DREAL présente le cadre législatif lié à la trame verte et bleue et précise le contenu du dossier remis aux participants, à savoir, un extrait de la loi Grenelle 2, et les 2 décrets du 28 juin 2011 portant sur la composition du comité national TVB et du comité régional TVB (cf. diaporama ci-joint).

### **Débat :**

Monsieur Kaszynski, Directeur de l'Établissement public foncier, s'interroge sur le lien entre le comité de révision et de suivi national de la stratégie nationale de biodiversité et le comité national trame verte et bleue.

Monsieur Malé indique que la stratégie nationale de biodiversité est plus englobante que la Trame verte et bleue qui constitue une des briques de cette stratégie nationale de biodiversité.

Mme Kathleen Monod, chargée de mission à la Direction de l'eau et de la Biodiversité du ministère de l'écologie précise que les engagements du Grenelle font l'objet d'un suivi du comité national qui y est consacré. Et la TVB fait bien entendu partie des outils de la stratégie nationale de biodiversité.

Monsieur Cau indique qu'à l'occasion d'une réunion nationale TVB à Paris, des cartes présentant des corridors d'importance nationale ont été présentées dont une affichant deux énormes « blancs » concernant la Bretagne et le Nord - Pas-de-Calais. Cette représentation pose problème quand on sait que notre région dispose de 3 parcs naturels régionaux, le plus grand nombre de réserves naturelles régionales et des flux migratoires d'oiseaux très importants.

Il y a une réelle ambition régionale pré-existante que doit intégrer le SRCE. Il ne faut pas se contenter seulement de l'identification et de la protection de l'existant.

Monsieur Pruvot, vice-président de la chambre d'agriculture, s'interroge sur le fait que la consultation prévue dans la loi ne concerne pas le collège des socio-professionnels. Il souligne que la représentation de l'agriculture dans le comité régional de préfiguration n'est que d'un représentant.

Monsieur Cau indique que dans le cadre des directives régionales d'aménagement, toutes les parties prenantes ont été associées et seront de nouveau consultées lors de la révision du SRADT.

Monsieur Malé précise que le code de l'environnement définit les consultations obligatoires. Le collège des socio-professionnels du Comité régional TVB émettra un avis sur le SRCE dans le cadre de ce comité ;

Monsieur Stussi souligne par ailleurs qu'il est possible pour la chambre d'agriculture d'apporter une contribution écrite même si ce n'est pas prévu dans les textes, puisque faisant partie intégrante du comité régional TVB lorsqu'il sera arrêté. L'ensemble des documents produits aux différents stades d'élaboration lui seront communiqués.

Monsieur Cau rappelle la composition du collège des socio-professionnels (24 % de représentants alors que la loi en prévoit 20 %) et indique que l'agriculture est représentée par 2 représentants : la chambre d'agriculture et le GABNOR. L'agriculture disposera donc bien du dossier de consultation, en tant que membre du comité régional TVB.

Il mentionne également le fait que les élus membres du Comité représentent également des territoires ruraux.

Monsieur Stussi s'interroge par ailleurs sur les liens à établir avec nos voisins de Belgique (Wallonie et Flandres) et si une concertation est prévue au niveau national.

Monsieur Malé indique que le décret sur les orientations nationales, annoncé pour fin 2011, devrait préciser les modalités de consultation des pays frontaliers. Aujourd'hui, le PNR Scarpe-Escaut (transfrontalier) et le PNR belge du Hainaut entretiennent déjà des liens étroits sur les sujets de continuités écologiques.

Madame Kathleen Monod précise que le ministère a des échanges informels avec les Belges et qu'au niveau de la Commission européenne, des échanges existent également dans le cadre de la stratégie nationale de biodiversité sur les sujets de continuités écologiques.

Madame Delelis, Présidente du Conseil scientifique régional pour la protection de la nature (CSRPN) indique que nous sommes dans un district hydrographique international et qu'à ce titre des échanges sur les questions liées à l'eau sont bien formalisés entre les différentes parties de ce district via l'existence d'un cadre de discussion précis identifié par la directive cadre sur l'eau.

## **Présentations :**

Monsieur Malé présente un exposé sur le contexte régional et son articulation avec les démarches engagées : inventaires et protections existantes (cf. diaporama).

Madame Mastrilli présente un exposé sur le schéma régional TVB (cf. diaporama).

## **Débat :**

Monsieur Piquot, Groupement d'intérêt scientifique (GIS) indique que parmi les axes de recherche engagés, le volet TVB était bien développé et a fait l'objet de financement.

Monsieur Kaszynski signale que l'EPF, la SAFER et la Région vont signer une convention d'intervention foncière en faveur de la TVB du Nord-Pas-de-Calais ;

Monsieur Cau rappelle qu'on ne part pas de rien et qu'il existe une base solide en Nord - Pas-de-calais pour élaborer le SRCE. Il conviendra d'articuler le Schéma régional TVB préexistant avec le nouveau cadre législatif et d'intégrer un volet juridique qui faisait jusque là défaut.

## **Présentation :**

Monsieur Jean-Marc Valet présente la méthodologie d'élaboration du SRCE-TVB (cf. diaporama)

## **Débat :**

Monsieur B. Roussel, chambre d'agriculture, s'interroge sur les différences entre les mesures contractuelles et les mesures pour accompagner les communes et les moyens financiers qui seront déployés.

Monsieur Stussi indique que les mesures agro-environnementales issues de la politique agricole commune (MAE) sont un exemple de mesures contractuelles. Il existe également d'autres outils.

Monsieur Cau précise que des moyens financiers sont disponibles dans le cadre du contrat de projets Etat-Région et du FEDER et que le financement est possible. La difficulté consiste plutôt à trouver des maîtres d'ouvrage et pour cela on compte beaucoup sur les communes.

Monsieur Malé précise l'existence du 9ème programme d'interventions de l'agence de l'eau, de la PAC, des financements dans le cadre des appels à projets (FEDER, Région). Sur la distinction entre mesures contractuelles et mesures pour accompagner les communes, M. Malé indique que lors du débat législatif la disposition concernant les mesures pour accompagner les communes avait été ajoutée en toute fin.

Monsieur Raoult, Sénateur et Président du COMOP TVB, précise qu'il aurait fallu rajouter les intercommunalités en plus des communes. Derrière cette disposition, c'est toute la réflexion sur la prise en compte dans les PLU et les SCOT. M. Raoult souhaite rassurer le monde agricole : il s'agit de mesures contractuelles et donc les actions seront faites avec eux.

Madame Hautekète, Groupement d'intérêt scientifique (GIS), souhaite savoir si des communes peuvent se faire connaître pour participer à la démarche, si en plus d'une démarche descendante, une démarche ascendante est possible.

Monsieur Cau précise que c'est tout à fait possible et à tout moment. Pour la mise en place de réserves naturelles régionales, cela fonctionne de cette manière.

Monsieur Colbeaux, Président du conseil scientifique de l'environnement, s'étonne de ne pas avoir entendu dans l'ensemble des discussions et des exposés la notion d'écosystème.

Monsieur Valet indique que la notion d'écosystème sera traitée à l'échelle des écopaysages qui se définissent par leur paysage, les écosystèmes et les espèces présentes.

Monsieur Kaszynski, indique avoir participé au groupe de travail du collège des collectivités dans le cadre de la stratégie nationale de biodiversité et s'interroge sur le rôle des collectivités et la question de la contractualisation. Qui contractualise avec qui ? Il y a certes des actions qui relèvent de la démarche contractuelle mais également des actions concernant la maîtrise foncière. A ce titre, l'EPF apportera son appui à la mise en place de démarche de maîtrise foncière. L'EPF a en effet inscrit 10% de ses moyens sur les 4 ans pour mener des opérations d'acquisition foncière ou de travaux de restauration de milieux écologiques. Il est en attente de projets.

Monsieur Paul Raoult indique qu'à terme, l'idéal serait d'arriver à un contrat territorial où sur un territoire donné, l'ensemble des acteurs concernés s'articulent pour arriver aux objectifs souhaités. Pour le moment, la seule solution consiste en l'achat de terrains par une collectivité et la mise en place d'une servitude environnementale. Or, il n'est pas possible de tout acheter et la servitude environnementale a également un coût.

Monsieur Lucchetta, ONEMA, souhaite que le volet trame bleue, qui a été peu présenté, soit bien pris en considération dans les réflexions à venir .

Monsieur Lefebvre, Conseil général du Nord indique que l'enjeu lié à la mise en œuvre de la TVB repose sur les débats de territoire. L'action publique va peut-être amener des éléments déclencheurs. Il est donc nécessaire de convaincre sur les outils contractuels et sur les mesures existantes. L'ensemble des leviers doit être mobilisé ainsi que l'ensemble des acteurs. (cf. les autres outils tels que Vélo-route / Voies vertes,...)

Monsieur Colbeaux propose de choisir un, deux ou trois sites pour faire l'exercice et voir comment il est possible d'agir.

Monsieur Cau précise que l'ensemble des Pays se sont engagés dans une démarche de schéma territorial de TVB. La difficulté est maintenant de déboucher sur des projets concrets.

Monsieur B. Roussel pense que la contractualisation reste un bon moyen. Par ailleurs, il est nécessaire de travailler avec la profession agricole sans laquelle on aura du mal à avancer.

Monsieur Stussi précise qu'il est évident que la profession agricole doit être partie prenante. Il rappelle que le SRCE et le futur plan régional d'agriculture durable devront être cohérents.

Monsieur Cau mentionne également le fait qu'effectivement la profession agricole a un impact fort sur le territoire puisqu'elle occupe 75 % du territoire régionale avec 30 000 emplois. Il est nécessaire qu'elle soit donc partie prenante. Néanmoins, d'autres acteurs sont présents sur le territoire régional qu'il convient aussi d'associer à la démarche.

Monsieur Kaszynski, indique que des opérations de renouvellement urbain constituent des opportunités de reconstitution de corridors en site urbain où on y retrouve la biodiversité ordinaire. Il existe donc une TVB aussi en milieu urbain qui concerne une partie de la biodiversité urbaine. Il apparaît nécessaire que les acteurs de l'urbain se positionnent également.

Monsieur François Clauce, CRPF, excuse son président et propose de déplacer le CRPF (qui est actuellement dans le collège des socio-professionnels) dans le collège de l'Etat et ses établissements publics (puisque le CRPF est un établissement public) pour laisser la place au syndicat des propriétaires forestiers.

Monsieur Kaszynski propose également de déplacer RFF et la SANEF dans le collège Etat.

Monsieur B. Roussel indique la volonté de la profession agricole de construire et rappelle qu'il n'y a pas d'opposition sur le fond. Il convient de trouver les moyens de la contractualisation et d'identifier les partenaires à cette concertation..

**Présentation :**

Madame Mastrilli présente le calendrier envisagé (cf. diaporama).

Monsieur Cau conclut en indiquant que le nombre de membres du futur Comité régional TVB sera élevé et qu'il veillera à ce que chacun y trouve sa place.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Stussi, clôt la réunion.

## Liste des participants (par ordre alphabétique)

### Présidents de séance:

- M le Préfet de région représenté par M Stussi, Secrétaire Général aux affaires régionales
- M le Président du conseil régional représenté par M Cau, Vice-Président chargé de l'environnement

Monsieur Raymond Annalopo, Conseil économique, social et environnemental du Nord – Pas – de – Calais,

Monsieur Gautier Bailly, Conseil général du Pas – de – Calais,

Madame Mélanie Beauchamp, Union régionale des CPIE,

Monsieur Quentin Bocquet, Conseil général du Nord,

Madame Karine Boissou, Conseil général du Pas – de – Calais,

Madame Barbara Bour- Déprez, DREAL,

Madame Sophie Bouyer, DRAAF,

Monsieur Yvon Brunelle, Syndicat mixte du PNR Avesnois,

Monsieur Philippe Cartieaux, Chambre d'agriculture de la région Nord – Pas – de – Calais,

Monsieur Gaëtant Cavitte, Groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas – de – Calais,

Monsieur François Clauce, CRPF,

Monsieur Jean-Pierre Colbeaux, Conseil scientifique de l'environnement,

Monsieur Yves Colette, Chambre d'agriculture de la région Nord – Pas – de – Calais,

Monsieur Bruno De Foucault, Conseil scientifique de l'environnement,

Monsieur Renaud Delaval, DDTM 59,

Monsieur Hubert Deléarde, Chambre régionale de commerce et d'industrie du Nord – Pas – de – Calais,

Madame Annick Delelis, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel,

Monsieur Dominique Derricbourg, Chambre d'agriculture de la région Nord – Pas – de – Calais,

Monsieur Matthieu Deseure, Fédération régionale des chasseurs,

Monsieur Guillaume Dhuiege, Syndicat mixte du PNR Avesnois,

Monsieur Jean-François Didier, Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction,

Monsieur Michel D'Orgeval, Conseil économique, social et environnemental du Nord – Pas – de – Calais,

Monsieur Gérard Duhayon, Syndicat mixte du PNR Scarpe-Escaut,

Monsieur Cédric Dupont, Préfecture du Pas – de – Calais,

Madame Céline Fontaine, Union régionale des CPIE,

Monsieur Paul Froissart, Syndicat des forestiers privés du Pas – de – Calais,

Monsieur Jean-Marc Gasperi, EPF,

Madame Anne Guéry, DDTM 62,

Madame Nina Hautekeete, Groupement d'intérêt scientifique biodiversité,

Madame Odile Hondet, DRAAF,

Madame Julie-Anne Jorant, Conservatoire des espaces naturels du Nord – Pas – de – Calais,

Monsieur Marc Kaszynski, EPF,

Monsieur Bertrand Lafolie, Conseil régional Nord – Pas – de – Calais,

Monsieur Albert Lebru, Chambre d'agriculture de la région Nord – Pas – de – Calais,

Monsieur Fabrice Lefebvre, Conseil général du Nord,

Madame Julie Le Neinde, Agence d'urbanisme de Béthune,

Monsieur Pierre Levisse, Syndicat mixte du PNR Caps et Marais d'Opale,

Monsieur Jean-Claude Luchetta, ONEMA,



Monsieur Jean-Michel Malé, DREAL,  
Madame Muriel Mastrilli, Conseil régional Nord – Pas – de – Calais,  
Madame Stéphanie Meerpoël, DREAL,  
Monsieur Philippe Minne, EDEN 62,  
Madame Kathleen Monod, Ministère de l'écologie,  
Monsieur Yves Piquot, Groupement d'intérêt scientifique biodiversité,  
Monsieur Bernard Pruvot, Chambre d'agriculture de la région Nord – Pas – de – Calais,  
Monsieur Francis Pruvot, Agence de l'eau Artois-Picardie,  
Monsieur Paul Raoult, Syndicat mixte du PNR Avesnois,  
Madame Alexandra Richard, Conseil général du Nord,  
Monsieur Vincent Santune, Conservatoire des espaces naturels du Nord – Pas – de – Calais,  
Madame Monique Six, Chambre d'agriculture de la région Nord – Pas – de – Calais,  
Monsieur Robert Trouvilliez, Fédération Nord Nature,  
Madame Catherine Thomas, VNF,  
Monsieur Jean-Marc Valet, Conservatoire botanique national de Bailleul,  
Monsieur Quentin Vannier, SANEF,  
Monsieur Bertrand Warnez, ONCFS,  
Madame Céline Wattez, Lestrem Nature.